



## Tutelle placement en ehpad

Par **TOUSSAINT Patricia**, le **18/05/2017** à **23:33**

Dissension dans la gestion de la tutelle de mes parents. Mon frère cotuteur avec moi suite aux pertes cognitives de mes 2 parents magouilles pour placer les parents en ehpad sans que je puisse intervenir. inscription sur un site spécifique avec l'aide d'un gerontologue d'une unité cognitivo-comportementale. Aucune information ne m'est donnée alors que j'ai demandé des comptes rendus et le dossier médical tout en lettre recommandée avec A.R. ! N'ayant pas les codes d'accès des dossiers mais recevant les propositions par mail j'ai exprimé mon veto par courrier recommandés! J'en suis à 60 euros de frais. J'ai aussi saisi le juge des tutelles de la situation pour une audition en urgence. Il se trouve que mon frère a pris un avocat qui a déposé une requête auprès du juge des tutelles en demande de placement d'urgence en maison de retraite et en nomination d'un mandataire à la tutelle et aux biens et à la personne à notre place. Puis je demande une contre-expertise et je ne comprends pas la présence d'un avocat alors que le juge doit nous entendre pour régler un conflit familial. mon frère magouille! Et a donc besoin d'un avocat pour m'impressionner je suppose! Que me conseillez-vous dans mes démarches de défense ?

Par **rafale**, le **19/05/2017** à **13:22**

Comme je vous l'ai déjà indiqué précédemment, ce sont vos parents qui doivent se prononcer sur leur "lieu de vie". De toute manière, le juge des tutelles DOIT les entendre pour se faire une idée et ce, malgré le fait qu'ils aient des pb cognitifs.

L'avocat ne peut servir que si votre frère demande la tutelle pour lui tout seul. Vu mon expérience dans ce domaine, je vous conseille, si vos parents vous soutiennent, de prendre un avocat pour eux et vous-même. Les débats sont contradictoires alors si vos parents ne peuvent pas se défendre, il leur faut quelqu'un sinon c'est le juge qui va trancher pour eux et le débat n'aura pas eu lieu. Le juge est souvent juge et partie.

Faites entendre raison à votre frère car une tutelle extérieure est une grosse source d'ennuis. Il y a un petit fascicule qui circule sur le web intitulé "la tutelle pour les ignares" (gratuit) consultable facilement et qui vous apprendra beaucoup de choses sur les ennuis que cause une mise sous tutelle extérieure à la famille.

Par **Visiteur**, le **19/05/2017** à **15:04**

bonjour,  
\*L'avis de vos parents

\*L'avis de la médecine

\*L'avis du juge appelé à trancher...

Les 3 piliers, mais si le juge sent la tension entre les enfants, la tutelle pourrait être confié à un service spécialisé... débordé le plus souvent et parfois des gérants qui ne se cassent pas trop la tête !!!

Par **TOUSSAINT Patricia**, le **19/05/2017** à **21:36**

Merci beaucoup pour vos conseils! Mon père aurait déjà donné son accord! Mais le consentement n étant pas éclairé je vais faire intervenir un avocat et de toutes façons demander le dosdret mexical et l avus d un expert les magouilles j en ai marre! Mon frère veut se débarrasser d eux c est son problème! Moi je veux garder la tutelle aux biens! Et je vais tout faire pour que les parents profitent de leur argent pour finir dignement leur vie!